SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique de l'identité des personnes étrangères à l'établissement



Organisation d'exercices de sécurité

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements devant l'établissement



Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève



Signaler tout comportement ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires régulières et occasionnelles



Les voyages scolaires hors Île-de-France sous réserve de l'avis du Recteur



Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet

